

# INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le 24 Mai 2020 à 9H45

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 24 Mai 2020 à 9H45, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes rue du Stade d'Oberroedern pour respecter le protocole sanitaire dû au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux

*DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Claude - PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

## INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur PHILIPPS Claude, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer :

Mesdames et Messieurs : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

## 2. ELECTION DU MAIRE

Sous la Présidence de Monsieur MEYER Tharsice, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a désigné Madame WALTER Karine pour assurer ces fonctions.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, Madame ERHOLD Laurence et Monsieur KERTZINGER Thierry.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- |                                |    |
|--------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins          | 15 |
| - Nombre de suffrages blancs   | 1  |
| - Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| - Majorité absolue             | 8  |

A obtenu : **Monsieur PHILIPPS Claude 14 voix (quatorze)**

Monsieur PHILIPPS Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

### **3. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur PHILIPPS Claude, élu Maire, il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Monsieur PHILIPPS Claude, élu Maire, propose 2 adjoints pour cette mandature.

Après avoir procédé au vote, il résulte que :

- **9 membres ont voté pour 2 adjoints**
- **6 membres ont voté pour 3 adjoints**

**Vu la majorité, 2 adjoints ont été retenus pour ce mandat.**

### **4. ELECTION DES ADJOINTS**

#### **➤ ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Il a été procédé sous les mêmes formes, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- |                                |    |
|--------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins          | 15 |
| - Nombre de suffrages blancs   | 1  |
| - Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| - Majorité absolue             | 8  |

Ont obtenu : **Monsieur KNITTEL Jean-Georges, 13 voix (treize)**  
**Monsieur STRASSER Damien, 1 voix (une).**

**Monsieur KNITTEL Jean-Georges**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1<sup>er</sup> Adjoint au maire**.

➤ **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé sous les mêmes formes.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	15
- Nombre de suffrages blancs	1
- Nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

A obtenu : **Monsieur STRASSER Damien, 14 voix (quatorze)**.

**Monsieur STRASSER Damien**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2<sup>ème</sup> Adjoint au maire**.

**INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

Le Maire informe des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-23,  
**Conformément** à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum,  
**Vu** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,  
**Considérant** que la Commune compte 535 habitants (dernier recensement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire,

**aux taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les indemnités de fonction du Maire sont payées mensuellement et seront versées **à compter du 24 Mai 2020**.

**INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS**

Le Maire informe des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-23,  
**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,  
**Considérant** que la Commune compte 535 habitants (dernier recensement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints,

**aux taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les indemnités de fonction des adjoints sont payées mensuellement et seront versées **à compter du 24 Mai 2020.**

Le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et a remis une copie à chaque membre du Conseil Municipal.

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS ET SYNDICATS**

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORÊT**

- Titulaire PHILIPPS Claude
- Suppléant KNITTEL Jean-Georges

- **SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH**

- Titulaires STRASSER Damien – MEYER Tharsice
- Suppléant ERHOLD Laurence

- **SYNDICAT DES EAUX DE SELTZ** : (2délégués)

PHILIPPS Claude – KNITTEL Jean-Georges

- **SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS**

- Titulaires KERTZINGER Thierry – DORFFER Joël
- Suppléants ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick

- **COMMISSION DES FINANCES** : 7 référents

DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – MEYER Tharsice – PHILIPPS Claude – STRASSER Damien

- **COMMISSION DES TRAVAUX ET OUVERTURE DES PLIS** : 5 référents

KNITTEL Jean-Georges – MEYER Tharsice -PHILIPPS Claude – STECHER Gaël – STRASSER Daniel

- **COMMISSION RELATIONS POPULATION** : 8 référents

ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – PHILIPPS Claude – PHILIPPS Serge - RUBECK Valérie - STECHER Gaël - STRASSER Daniel – WALTER Karine

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS DES ECOLES ASCHBACH-  
OBERROEDERN-STUNDWILLER)** : 3 référents

PHILIPPS Claude - KOCHER Marie - WALTER Karine

- **REPRESENTANTS DE LA MAISON DE RETRAITE DU SOULTZERLAND** : 2 représentants

ERHOLD Laurence – WALTER Karine

- **DELEGUEE FAMILIALE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

WALTER Karine

- **CORRESPONDANT DE DEFENSE** :

KERTZINGER Thierry

## **8. DIVERS**

Suite à l'arrêt total de l'activité de la MAM dû à la crise sanitaire du COVID-19, le Maire propose de ne pas réclamer 2 mois de loyers à la MAM (Maison d'Assistants Maternels). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder cette proposition. Ce point sera délibéré lors de la prochaine réunion.

Le Maire rappelle les permis de construire et déclarations de travaux en cours et ceux qui ont été accordés depuis le début de l'année.

Monsieur MEYER Tharsice rappelle que les travaux de réfection du trottoir 26 rue Principal sont à prévoir suite à un dénivelé.

La séance est levée à 11H30.